



Mairie de Charantonnay

Compte rendu du CM N°04/2015

Conseil municipal du mardi 12 mai 2015

Présents : Mmes BESSON, DELAY, GAUTHIER, GERLERO, MARC, MORIN, SOARES,
MM BAYLE, BICHET, JANIN, MIGNOZZI, ORELLE, PERICHON, PIRODON, ROUSSET

Absents excusés : Mme POMMIER qui donne pouvoir à Mme BESSON, Mme VAUGON qui donne pouvoir à Mme MARC, M LOUBET qui donne pouvoir à M ROUSSET, M PIOLAT

Secrétaire de séance : Mme BESSON

Monsieur le Maire, après avoir constaté que le conseil a été valablement convoqué le mercredi 6 mai 2015 et que le quorum (10 conseillers physiquement présents au minimum) est atteint, ouvre la séance à 20h40

Adoption du dernier compte-rendu de la séance du 30 mars 2015

A noter que M PIOLAT absent ce jour, souhaite apporter des précisions sur la délibération n° 2015/025, ce qui pourra être fait lors du prochain conseil municipal.

De plus, concernant la proposition d'offrir un cadeau lors des mariages, ce n'est pas Mme GERLERO qui l'a formulée mais Mme MARC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente, affiché et diffusé aux élus et sur le site internet de la commune.

Information de M Le Maire sur l'utilisation de ses délégations de signature

- Signature avenant CHATAIN : Montant initial : 27 988.00€ HT, Avenant : 1 380.70€ HT soit 4.93%, Nouveau montant : 29 368.70€ HT
- Décision de non préemption pour la parcelle AK 433, 1194 Avenue du Dauphiné
- Décision de non préemption pour la parcelle AK 556, 14 rue de la Verchère

DELIBERATIONS

FINANCES

Plan de financement des travaux de la Salle des fêtes

Délibération 2015/030

Monsieur le maire expose :

Par délibération 15/003 du 20 janvier 2015, le conseil municipal m'a autorisé à déposer 5 dossiers de demande de subvention au titre de la DETR 2015.

Suite à des demandes complémentaires de la préfecture, nous avons préféré annuler 4 dossiers pour ne présenter plus que celui du changement de chaudière de la Salle des Fêtes complété des travaux d'isolation du plafond, des changements de luminaires.

Le plan de financement est donc modifié.

CONSIDERANT

QUE la préfecture, dans le cadre de la commission départementale d'élus pour la DETR, à fixer 7 axes d'opérations éligibles à la DETR 2015

QUE la Mairie de CHARANTONNAY souhaite réaliser des travaux sur son bâtiment Salle des fêtes.

QUE l'opération doit faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de 2 ans à compter de la notification de la décision attributive de subvention.



Mairie de Charantonnay

Compte rendu du CM N°04/2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des votants:

VALIDER le plan de financement suivant :

Pièces		Cout HTVA
Devis 1210050	Changement de la chaudière	28 013.87 €
Devis DV 626	Faux plafond et isolation	24 877.00 €
Devis 002-0115	Changement des luminaires	4 356.00
TOTAL		57 246.87 €
Financement CG38 40% sur le devis Chaudière		11 205.55 €
Financement DETR 20%		11 449.37 €
Total restant à charge 60,42 %		34 591.95 €

Contre : 0

Abstention : 1

Pour : 17

Demande de subvention auprès du Sénateur au titre de la Dotation d'Action Parlementaire *Délibération 2015/031*

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre du projet de réaménagement de la maison Maritano en logements sociaux, pour lequel une étude est actuellement en cours par le Pact 38, il est important de rechercher des financements extérieurs les plus élevés possibles.

Ce projet est éligible à la Dotation d'Action Parlementaire, dont dispose les sénateurs.

Cependant, afin d'obtenir la subvention en 2016 il faut que le projet ne soit pas démarré avant février 2016 et que le dossier complet soit quant à lui déposé avant le 30 septembre 2015.

CONSIDERANT

Que les collectivités locales ont la faculté de solliciter les parlementaires afin d'obtenir une aide pour leur projet

Que dans la même année et pour le même projet une collectivité ne peut recevoir qu'une seule aide au titre de la Dotation Parlementaire, soit du Sénat soit de l'Assemblée Nationale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

Approuver le projet de création de logements sociaux dans la maison MARITANO,

Solliciter auprès du Sénateur une subvention exceptionnelle de l'état, la plus élevée possible, au titre de la Dotation d'Action Parlementaire,

Autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et document en conséquence,

Dire que ces travaux seront inscrits au budget 2016.

Demande de subvention auprès du Député au titre de la dotation parlementaire pour la création d'une salle socio-culturelle

Délibération 2015/032

Monsieur le maire expose :

Dans le cadre du projet de réaménagement de la grange Maritano en une salle socio-culturelle, pour lequel une étude est actuellement en cours par le Pact 38, il est important de rechercher des financements extérieurs les plus élevés possibles.

Ce projet est éligible à la Dotation d'Action Parlementaire, dont disposent les députés.



Mairie de Charantonnay

Compte rendu du CM N°04/2015

CONSIDERANT

Que les collectivités locales ont la faculté de solliciter les parlementaires afin d'obtenir une aide pour leur projet

Que dans la même année et pour le même projet une collectivité ne peut recevoir qu'une seule aide au titre de la Dotation Parlementaire, soit du Sénat soit de l'Assemblée Nationale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

Approuver le projet de création d'une salle socio-culturelle dans la grange MARITANO,
Solliciter auprès du Député une subvention exceptionnelle, la plus élevée possible, de l'état au titre de la Dotation d'Action Parlementaire,
Autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et document en conséquence,
Dire que ces travaux seront inscrits au budget 2016.

Demande de subvention auprès de Rhône Pluriel pour la création d'une salle socio-culturelle

Délibération 2015/033

Monsieur le maire expose :

Dans le cadre du projet de réaménagement de la grange Maritano en une salle socio-culturelle, pour lequel une étude est actuellement en cours par le Pact 38, il est important de rechercher des financements extérieurs les plus élevés possibles.

Ce projet semble éligible aux actions du Contrat de Développement Durable Rhône Alpes, porté par le syndicat Rhône Pluriel, au titre de l'action 4 « Culture ».

CONSIDERANT

Que Rhône Pluriel est le syndicat porteur du Contrat de Développement Durable Rhône Alpes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

Approuver le projet de création d'une salle socio-culturelle dans la grange MARITANO,
Solliciter auprès de Rhône Pluriel une subvention exceptionnelle, la plus élevée possible, de la région au titre du Contrat de Développement Durable Rhône Alpes, action 4 « Culture »,
Autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et document en conséquence,
Dire que ces travaux seront inscrits au budget 2016.

Demande de subvention au Département de l'Isère38 pour des travaux d'isolation de la Salle des Fêtes.

Délibération 2015/034

Monsieur le maire expose :

Une subvention a été obtenue de la part du conseil général pour le changement de la chaudière de la salle des fêtes.

Cependant, toujours dans l'objectif de réaliser des économies d'énergie, il semble important de revoir l'isolation de la toiture.

Le projet consiste en la suppression du plafond actuel ainsi que de l'isolant posé dessus, et la pose d'un nouveau plafond avec des pavés lumineux encastrés, la mise en œuvre d'un nouvel isolant et le changement des portes.

CONSIDERANT

Que les travaux sur les bâtiments non productifs de revenu peuvent être éligibles aux aides du département,

Que l'objectif des travaux sur la salle des fêtes est d'améliorer la performance thermique de ce bâtiment,

Les priorités définies lors des orientations budgétaires pour 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Autoriser Monsieur le Maire à effectuer une demande de subvention auprès des services du Département pour les travaux d'isolation de la Salle des Fêtes,



Mairie de Charantonnay

Compte rendu du CM N°04/2015

Approuver le plan de financement suivant :

Pièce		Cout HTVA
Devis DV 626	Faux plafond et isolation	24 877.00 €
Devis 002-0115	Luminaire	4 356.00 €
Devis 2015100	Portes	12 332.00 €
TOTAL		41 565.00 €
Financement CG38 40%		16 626.00 €
Financement DETR 20%	Voir délibération 2015/029	demandée
Total restant à charge 40%		16 626.00 €

Autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et document en conséquence,
Dire que ces travaux seront inscrits au budget.

DM1 du budget communal 2015

Délibération 2015/035

Monsieur le maire expose :

Lors des travaux de réfection du portail du cimetière il est apparu la nécessité de renforcer les encrages du portail dans la partie haute de chaque côté, cela suite à la fissuration d'un pilier en pierre.

Ces travaux étant les seuls inscrits à l'opération « 111-Travaux divers », il convient d'affecter 1000 € supplémentaires qui sont pris sur les dépenses imprévues.

CONSIDERANT

La délibération 2015/026 approuvant le budget communal 2015,

Le besoin de financement de l'opération « 111-Travaux divers »,

L'inscription actuelle au chapitre 020- dépenses imprévues de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des votants de :

Adopter la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2128-111 : Divers Travaux	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	1 000.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Contre : 0

Abstention : 2

Pour : 16



Mairie de Charantonnay

Compte rendu du CM N°04/2015

Questions diverses

Monsieur ROUSSET fait part de l'état d'avancement de l'étude confiée à PACT38.

Monsieur BAYLE fait un point voirie et informe le conseil de la programmation 2015. La prochaine commission voirie aura lieu le jeudi 21 mai 2015.

Monsieur BAYLE fait part de l'état d'avancement des travaux de mise en conformité de l'ALSH. A ce sujet, Monsieur PERICHON précise que les protections des radiateurs seront effectuées par la CCCND.

Monsieur MIGNOZZI fait part de sa rencontre avec les cars FAURE qui propose de remettre l'arrêt dans le sens St Georges/Charantonnay dans le carrefour de la Petite Fontaine ; A étudier avec les services du Département.

Madame DELAY informe le conseil du décès de Monsieur DOUHERET, ancien Maire de CHARANTONNAY.

Elle précise que le prochain flash portera sur le mois de juin et le suivant sur juillet et août.

Monsieur PERICHON fait un point SMND :

- Il rappelle les difficultés financières et la démission du président.
- La nouvelle équipe resserrée a commandé un audit.
- Les tarifs sont en augmentation, via la TEOM et une contribution exceptionnelle par habitant
- Madame BESSON demande de prévoir un article dans le flash afin d'expliquer à la population comment est calculée la taxe.
- Bon retour sur les volumes collectés dans les nouveaux conteneurs sans diminution des volumes dans les anciens.
- Monsieur BAYLE rappelle que les nouveaux conteneurs étaient un test et qu'il faut faire un retour à la population avant de pérenniser l'action.
- Monsieur ROUSSET signale que le dossier de conteneurs enterrés va certainement aboutir.
- Monsieur ROUSSET demande si des actions sont en place afin d'éviter le pillage des déchèteries ?
- Monsieur PERICHON confirme que le problème est identifié et que des actions sont à l'étude.
- Madame BESSON explique la mise en place par la CCCND de barrières dans les déchetteries afin d'éviter les chutes dans les bennes, action faisant suite à 2 accidents récents.

Madame BESSON fait un retour de la réunion publique du 28 avril 2015.

Madame BESSON informe le conseil de la rencontre avec le chef du service aménagement du territoire du Nord Isère du Département.

Madame BESSON fait un point CCCND :

- La CCCND a reçu Monsieur PICHAT, Maire de Beauvoir-de-Marc qui demande à intégrer la CCCND.
- La crèche de Saint-Just-Chaleyssin ouvrira en septembre.
- Projet d'un EAJE sur terrain communal à Saint-Georges-d'Espéranche.
- Etude en cours sur l'impact du transfert de l'ALSH du mercredi après-midi de la CCCND aux communes.

Monsieur BICHET informe le conseil municipal de :

- l'atelier geste et posture de la CCCND qui aura lieu à Charantonnay en juin.
- sa rencontre avec la Vice-Présidente du CCAS de Saint-Jean-de-Bournay.
- sa proposition à la CCCND d'étudier la mutualisation du portage des repas.
- la création d'une association qui travaillera en étroite collaboration avec le CCAS.
- l'organisation d'un voyage à Verdun par le groupe de travail « Centenaire de la guerre 14/18 »
- la collecte du 6 juin de 10h00 à 12h00 des objets de la guerre 14/18.
- l'organisation de cours d'initiation à l'informatique pour les Charantonnais à partir du 26/09.
- la fête de la musique 2015.

Tour de table et expression libre

Prochain conseil municipal le 23 juin 2015.

Sous réserve de modification ultérieure.

M le Maire lève le conseil à 22h15.